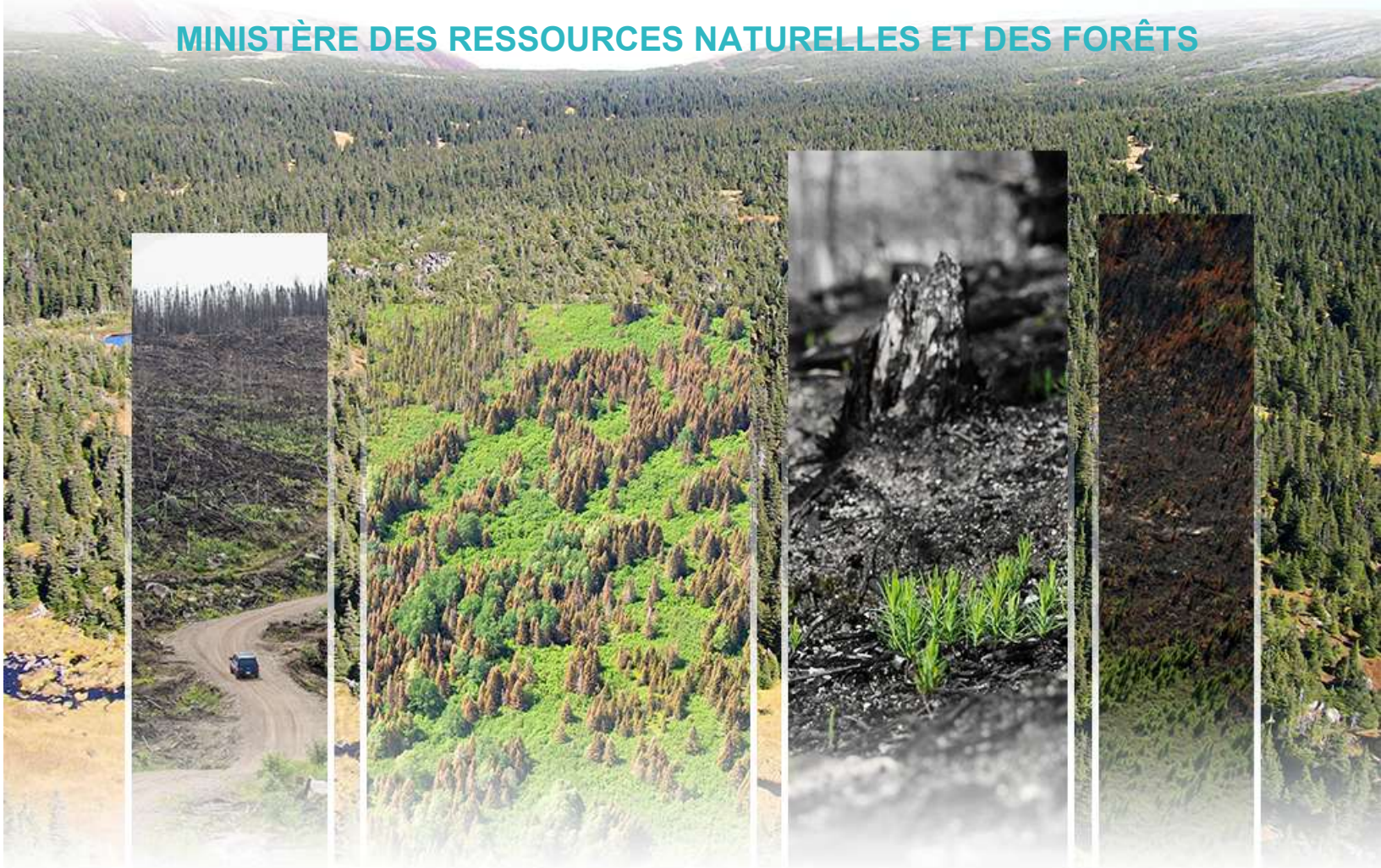


Addenda 2 – Plan d'aménagement spécial pour la récupération des bois touchés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette applicable en 2025-2026

Région du Bas-Saint-Laurent
Unité d'aménagement 011-71

Le 31 mars 2026

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Photographies de la page couverture

À l’arrière-plan : Jasmin Michaud

À l’avant-plan, de gauche à droite : Batistin Bour, Alain Thibault, Jean-François Bourdon et Hugo Tremblay

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN : 978-2-555-03608-6 (PDF)

Table des matières

Introduction	1
2. Bénéficiaires de garantie d’approvisionnement, titulaires de permis d’intervention pour la récolte de bois aux fins d’approvisionner une usine de transformation du bois, titulaires de contrats de gré à gré et de contrats sur le marché libre	2
3. Matière ligneuse touchée	2
3.2 Volume selon les essences (ou groupes d’essences)	2
4. Matière ligneuse à récupérer	2
4.3 Volumes à récupérer.....	2
9. Destination des bois à récupérer	3
12. Estimation de l’aide financière maximale	4
13. Modification du plan	4
Formulaire – Signatures professionnelles et administratives	4

Liste des tableaux

Tableau 3 – Matière ligneuse touchée par groupes d’essences.....	2
Tableau 5 – Matière ligneuse à récupérer.....	3
Tableau 8 – Répartition du volume provenant du plan d’aménagement spécial entre les bénéficiaires d’une garantie d’approvisionnement.....	3

Liste des annexes

Annexe 5 – Calcul détaillé de l’aide financière	6
---	---

Introduction

Toutes les modalités, les conditions et les directives ainsi que tous les détails contenus dans le plan spécial restent en vigueur. Seuls le texte et les tableaux modifiés sont inclus dans l'addenda. La numérotation des titres et des sous-titres utilisés fait référence au plan d'aménagement spécial original.

Le présent addenda a pour objectifs :

- l'ajustement de la répartition des volumes provenant du plan d'aménagement spécial (PAS) entre les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement (BGA);
- l'ajustement du détail de l'aide financière présenté à l'annexe 5 comprenant les volumes récoltés par un détenteur d'un permis d'intervention pour la récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU).

2. Bénéficiaires de garantie d’approvisionnement, titulaires de permis d’intervention pour la récolte de bois aux fins d’approvisionner une usine de transformation du bois, détenteurs de contrats de gré à gré et de contrats sur le marché libre

Les bénéficiaires d’une garantie d’approvisionnement (BGA) concernés par ce PAS et leurs attributions sont présentés à la page [Droits forestiers consentis | Gouvernement du Québec](#). Le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) se voit attribuer un volume de 1 250 m³, alors que le permis d’intervention pour la récolte de bois aux fins d’approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU) de la Municipalité de Mont-Carmel permet la récolte de 750 m³.

3. Matière ligneuse touchée

3.2 Volume selon les essences (ou groupes d’essences)

La matière ligneuse touchée par ce PAS est présentée par groupes d’essences dans le tableau 3 :

Tableau 3 – Matière ligneuse touchée par groupes d’essences

Groupes d’essences ou essences	Volume brut (m ³)
SEPM ¹	50 200
THO ²	900
PEU ³	9 400
FD ⁴	6 700
Total	67 200

¹ Sapin, épinettes, pin gris, mélèzes

² Thuya occidental

³ Peupliers

⁴ Feuillus durs

4. Matière ligneuse à récupérer

4.3 Volumes à récupérer

La matière ligneuse à récupérer est présentée par groupes d’essences dans le tableau 5.

Tableau 5 – Matière ligneuse à récupérer

Détenteur de droit	Groupes d'essences ou essences	Volume brut (m ³)	
		Admissibilité à une aide financière*	Total
BGA	SEPM ¹	OUI	49 250
	THO ²	NON	900
	PEU ³	NON	9 250
	FD ⁴	NON	6 550
Sous-total BGA			65 950
BMMB	SEPM ¹	NON	950
	THO ²	NON	0
	PEU ³	NON	150
	FD ⁴	NON	150
Sous-total BMMB			1 250
Total			67 200

¹ Sapin, épinettes, pin gris, mélèzes

² Thuya occidental

³ Peupliers

⁴ Feuillus durs

* Pour le BMMB, aucune aide financière n'est accordée.

9. Destination des bois à récupérer

Les volumes à récupérer sont destinés aux usines qui apparaissent dans le tableau 8.

Tableau 8 – Répartition du volume provenant du plan d'aménagement spécial entre les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement

Détenteur de droit	Volume brut (m ³)				
	SEPM ¹	THO ²	PEU ³	FD ⁴	Total
Bois Daaquam inc.	8 500	0	0	0	8 500
Bégin & Bégin inc.	0	0	0	1 300	1 300
Groupe Lebel inc. (Saint-Joseph-de-Kamouraska)	6 350	0	0	0	6 350
Groupe Lebel inc. (Biencourt)	2 200	0	0	0	2 200
Les Bardeaux Lajoie inc.	0	900	0	0	900
Cascade Canada ULC	0	0	3 750	4 600	8 350
Cascade Canada ULC (biomasse)	0	0	1 750	0	1 750
Groupe Lebel inc. (Dégelis)	25 000	0	0	0	25 000
Groupe NBG inc.	0	0	3 750	0	3 750
Groupe Lebel inc. (Vallée des Lacs)	4 450	0	0	0	4 450
Entreprises Sappi Canada inc.	0	0	0	650	650
Municipalité de Mont-Carmel	2 750	0	0	0	2 750
BMMB	950	0	150	150	1 250
Total	50 200	900	9 400	6 700	67 200

¹ Sapin, épinettes, pin gris, mélèzes

² Thuya occidental

³ Peupliers

⁴ Feuillus durs

12. Estimation de l'aide financière maximale

L'aide financière maximale estimée pour le PAS de l'UA 011-71 pour la saison 2025-2026 est évaluée en fonction des volumes admissibles qui seront récoltés.

On prévoit, pour la saison 2025-2026, la récolte de 49 250 m³ admissibles à de l'aide financière. L'aide totale pour la saison s'élève à 133 468 \$.

Le détail du calcul de l'aide financière est présenté à l'annexe 5.

13. Modification du plan

Toutes les modifications importantes apportées dans ce plan devront faire l'objet d'un addenda qui devra être approuvé avant son application.

Formulaire – Signatures professionnelles et administratives

Le formulaire est disponible à la page suivante.

PLAN D'AMÉNAGEMENT SPÉCIAL

Unité d'aménagement :	011-71
Année financière :	2025-2026
Type de perturbation :	Tordeuse des bourgeons de l'épinette
Version (plan ou addenda) :	Addenda 2

Responsabilité professionnelle

Le présent plan d'aménagement spécial (qui ne concerne pas les prescriptions sylvicoles, lesquelles sont signées individuellement) a été réalisé sous ma responsabilité professionnelle à partir de toute l'information pertinente disponible à ce jour et dans le respect des lois et des règlements en vigueur.

Signature :  2026-03-26
Date

Véronique Bisaillon, ing.f. (07-061)

Les ingénieurs forestiers suivants ont contribué à son élaboration :

Signature :  2026-03-26
Date

Kimberley Bérubé-Boyle, ing.f. (2024-005)

Note sur la signature administrative

En vertu de la décision ministérielle adoptée le 3 février 2025 concernant la délégation de pouvoirs en application de l'article 368 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, la signature administrative du sous-ministre associé aux Opérations régionales est requise pour les cas suivants :

- dépassement des possibilités forestières;
- attribution d'une aide financière de l'année de référence associée à ce PAS;
- plan d'aménagement spécial non soumis au processus de consultation publique.

Responsabilité administrative

Approbation du plan d'aménagement spécial par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Signature :  2026-03-26
Date

Luc Gagnon, ing.f. (00-022) et directeur de la gestion des forêts du Bas-Saint-Laurent

ET

Signature :  2026-03-31
Date

Martin Breault, sous-ministre associé aux Opérations régionales

Annexe 1 – Calcul détaillé de l'aide financière

Tableau A – Calcul de l'aide de base maximale applicable

Détenteur de droit	Essence	Volume total ¹ (m ³)	Volume admissible à l'aide ¹ (m ³)	Zone de tarification	Taux de l'aide ² (\$/m ³)	Total (\$)
Bois Daquam inc.	Sapin Épinettes	8 500	8 500	151	2.71	23 035
Groupe Lebel inc. (Saint-Joseph-de-Kamouraska)	Sapin Épinettes	6 350	6 350	151	2.71	17 209
Groupe Lebel inc. (Biencourt)	Sapin Épinettes	2 200	2 200	151	2.71	5 962
Groupe Lebel inc. (Dégelis)	Sapin Épinettes	25 000	25 000	151	2.71	67 750
Groupe Lebel inc. (Vallée des Lacs)	Sapin Épinettes	4 450	4 450	151	2.71	12 060
Municipalité de Mont-Carmel	Sapin Épinettes	2 750	2 750	151	2.71	7 453
Total		49 250	49 250			133 468

¹ Arrondi à la cinquantaine près

² Taux 2025-2026 du Bureau de mise en marché des bois pour l'aide financière pour les chablis et autres perturbations que les feux de première année.

*Ressources naturelles
et Forêts*

Québec 